

AGORA INVEST
SOCIETE CIVILE
Au capital de 6.000.000 €
Siège social : 605 rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
RCS AMIENS 977 861 244

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 06 MARS 2024

1. **La société FEMINA STYL**, Société par actions simplifiée au capital de 2.006.340,00 euros, ayant son siège social 6, rue des Trois Cailloux 80000 AMIENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 350.976.551, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Marc HUBLE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Propriétaire de 30.000 parts sociales de la société AGORA INVEST,

2. **La société H.B.I. INVESTISSEMENT**, Société à responsabilité limitée au capital de 7.500,00 euros, ayant son siège social 605, rue Saint Fuscien 80000 AMIENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 479.894.826, représentée aux présentes par sa gérante, Madame Florence BIANCHI HUBLE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Propriétaire de 30.000 parts sociales de la société AGORA INVEST,

3. **La société SAS MODERNE**, Société par actions simplifiée au capital de 10.646.432,00 euros, ayant son siège social 5, Entrée Serpenoise Centre Saint Jacques 57000 METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 415.367.150, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Alain WAJSBROT, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Propriétaire de 90.000 parts sociales de la société AGORA INVEST,

4. **La société SAS VICTOR HUGO**, Société par actions simplifiée au capital de 8.516.768,00 euros, ayant son siège social 5, Entrée Serpenoise Centre Saint Jacques 57000 METZ, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Metz sous le numéro 413.171.455, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Alain WAJSBROT, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Propriétaire de 90.000 parts sociales de la société AGORA INVEST,

5. La société SVI AUDIT,

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 14.289.700,00 euros, ayant son siège social 605, Rue Saint Fuscien 80000 AMIENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Amiens sous le numéro 808.502.090, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Marc HUBLE, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Propriétaire de 210.000 parts sociales de la société AGORA INVEST,

6. La société SYGAW, Société par actions simplifiée au capital de 10.000,00 euros, ayant son siège social 85, Avenue Paul Doumer 75016 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 948.841.556, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Ylann WAJSBROT, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Propriétaire de 90.000 parts sociales de la société AGORA INVEST,

7. La société HURBAN DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, dont le siège social est sis 494 avenue du Général de Gaulle 59910 BONDUES immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 381 509 819, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Jean-François DELAoustre, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Propriétaire de 60.000 parts sociales de la société AGORA INVEST,

Propriétaires ensemble des 600.000 parts sociales composant l'intégralité du capital de la société AGORA INVEST, ont, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts de la Société autorisant à ce que les décisions collectives des associés résultent de leur consentement unanime exprimé dans un acte, pris de manière unanime les décisions suivantes :

- Constatation de cessions de parts ;
- Mise à jour des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés, constatent de manière unanime les cessions de parts sociales de la société intervenue ce jour, soit :

- Cession par la SAS FEMINA STYL au profit de la SAS HURBAN DEVELOPPEMENT de 30.000 parts sociales numérotées 30.001 à 60.000 ;
- Cession par la SAS VICTOR HUGO au profit de la SAS HURBAN DEVELOPPEMENT de 30.000 parts sociales numérotées 270.001 à 300.000 ;



DEUXIEME DECISION

En exécution des cessions de parts susvisées, les associés décident de manière unanime de mettre à jour les statuts.

L'article 7 des statuts de la société est en conséquence modifié comme suit :

« ARTICLE 7 – MONTANT DU CAPITAL - PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à **SIX MILLIONS (6.000.000,00) euros**.

Il est divisé en **SIX CENT MILE (600.000) parts égales de DIX (10) euros chacune** numérotées de 1 à 600.000 et libérées dans les conditions indiquées aux présents statuts.

En suite des cessions de parts intervenue en date du 6.04.2024, les parts sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

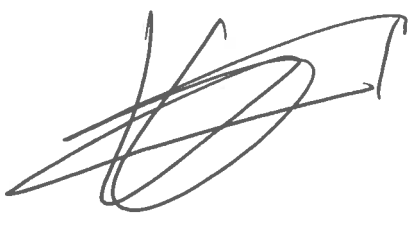
- A la société FEMINA STYL 30.000 parts sociales portant les numéros 1 à 30.000	30.000 parts
- A la société H.B.I. INVESTISSEMENT 30.000 parts sociales portant les numéros 60.001 à 90.000	30.000 parts
- A la société SAS MODERNE 90.000 parts sociales portant les numéros 90.001 à 180.000	90.000 parts
- A la société SAS VICTOR HUGO 90.000 parts sociales portant les numéros 180.001 à 270.000	90.000 parts
- A la société SVI AUDIT 210.000 parts sociales portant les numéros 300.001 à 510.000	210.000 parts
- A la société SYGAW 90.000 parts sociales portant les numéros 510.001 à 600.000	90.000 parts
- A la société HURBAN DEVELOPPEMENT 60.000 parts sociales portant les numéros 30.001 à 60.000 et 270.001 à 300.000	60.000 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital 600.000 parts »

TROISIEME DECISION

Pouvoir est donné au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins de procéder aux formalités requises.

La présente décision unanime sera reportée sur le registre des procès-verbaux de la société ;

Pour FEMINA STYL M. Marc HUBLE	
-----------------------------------	--

Pour HBI INVESTISSEMENT Mme Florence BIANCHI HUBLE	
Pour MODERNE M. Alain WAJSBROT	
Pour VICTOR HUGO M. Alain WAJSBROT	
Pour SVI AUDIT M. Marc HUBLE	
Pour SGAW Ylann WAJSBROT	
Pour HURBAN DEVELOPPEMENT Jean-François DELAoustRE	